

Développement de la santé psychique en Valais

Conférence de presse
du 30 juin 2020

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Contexte

- ▲ Stratégie cantonale en matière de santé psychique



Mandat du DSSC à
B & A ///// Beratungen & Analysen

- ▲ Formulation de recommandations pour la gestion de la santé psychique avec 10 projets de mise en œuvre



- ▲ Elaboration de lignes directrices sur l'organisation de la psychiatrie en Valais pour répondre à deux projets :
 - Meilleure répartition des soins psychiatriques au niveau régional (offre complète : stationnaire, ambulatoire, urgences)
 - Diminution du nombre de lits stationnaires

Développement de la santé psychique en Valais



Rapport et recommandations des experts

3

Conférence de presse du 30 juin 2020 sur la développement de la santé psychique en Valais

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Situation de Départ

▲ Objectif

- apporter une vision externe sur l'état actuel et le développement du domaine de la santé psychique en Valais. Contribution à la formulation de vision et buts communs entre le canton et les acteurs du domaine.

4

Conférence de presse du 30 juin 2020 sur la développement de la santé psychique en Valais

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

SWOT Situation VS – I

▲ Forces

- Densité d'institutions publiques et privées, bien réparties, avec un Réseau Entraide VS ; Modèle intégré de soins de santé psychique dans le Haut-Valais
- Durée d'hébergement à la baisse ; transfert vers l'ambulatoire en cours
- Contrats de prestations Etat-associations / fondations

▲ Opportunités

- Une vision globale du développement de la santé psychique permet de relever ensemble les défis médicaux et sociaux.
- Le besoin de rénovation de Malévoz offre l'opportunité de repenser l'offre de soins et de maintenir la tradition innovante.

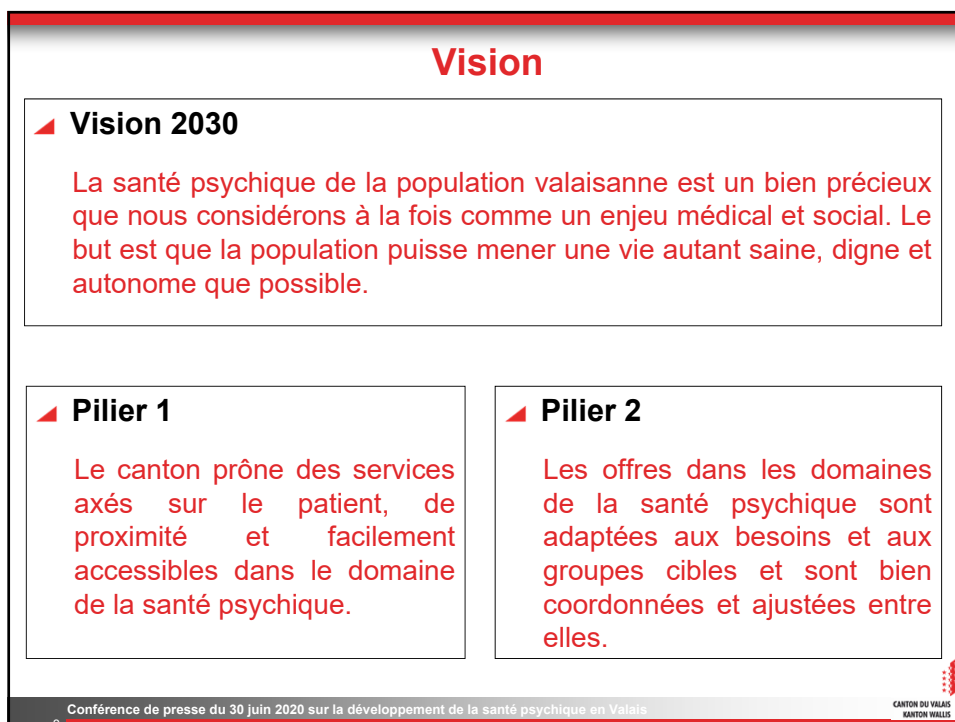
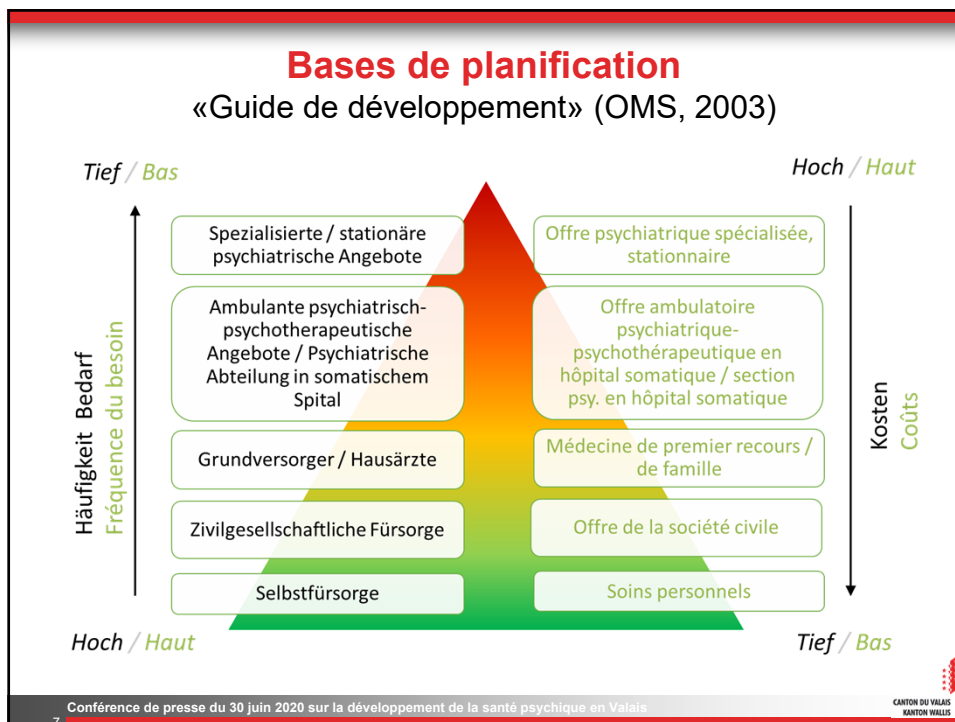
SWOT Situation VS – II

▲ Faiblesses

- Absence d'un cadre cantonal pour piloter le développement futur
- Seul un service stationnaire pour le Valais francophone, décentré et avec une infrastructure obsolète
- Coopération limitée entre les institutions et les acteurs hospitaliers (soins d'urgence et de longue durée)

▲ Menaces

- Evolution sociale et augmentation de la demande (volumes, besoins, urgences, etc.)
- Résistance aux changements dans certaines offres locales/régionales existantes
- Maintien de l'équilibre financier comme défi constant



Objectifs et projets

▲ Objectifs

1. Les soins psychiatriques-psychothérapeutiques hospitaliers et ambulatoires sont répartis de manière aussi décentralisée que possible sur le territoire et sont étroitement liés aux soins somatiques.

▲ Projets de mise en œuvre

1a) Renforcement de l'organisation régionale hospitalière (répartition d'une partie des lits actuellement à Malévoz) et ambulatoire.

1b) Une organisation des soins d'urgence psychiatrique davantage axée sur les besoins et intégrée aux soins somatiques.

Objectifs et projets

▲ Objectifs

2. Le transfert des soins hospitaliers aux soins ambulatoires se poursuit.

▲ Projets de mise en œuvre

2a) Réduction du nombre de lits d'hospitalisation.

2b) Renforcement des services privés et publics. De nouvelles solutions aux pénuries de compétences.

Objectifs et projets

▲ Objectifs

3. Les offres sont développées en tenant compte des moyens disponibles, des groupes cibles spécifiques, des besoins et des aspects tant sanitaires que sociaux.

▲ Projets de mise en œuvre

3a) Le manque de places de soins psychiatriques sociaux de longue durée pour les personnes atteintes d'une maladie psychique chronique sera comblé par la création d'une nouvelle institution sociale spécialisée à Malévoz.

3b) Une meilleure coordination des parcours de traitement dans le but d'atteindre un niveau élevé de cohérence des soins et d'éviter les reports inutiles de patients.

11

Conférence de presse du 30 juin 2020 sur la développement de la santé psychique en Valais

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Objectifs et projets

▲ Objectifs

4. La promotion de la santé et la prévention sont reconnues comme des fondements importants des politiques sur le long terme et sont étroitement liées aux activités de soins.

▲ Projets de mise en œuvre

4a) Publication de lignes directrices pour le pilotage et la planification de la mise en œuvre des campagnes.

4b) Poursuite des programmes d'action cantonaux (PAC) soutenus par Promotion Santé Suisse.

12

Conférence de presse du 30 juin 2020 sur la développement de la santé psychique en Valais

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Objectifs et projets

▲ Objectifs

5. Le canton fixe le cadre de la coordination et de la bonne coopération au sein d'un large réseau d'acteurs et clarifie les interfaces entre eux.

▲ Projets de mise en œuvre

5a) Analyse de la coordination actuelle, identification des lacunes et proposition de cadre de coordination.

5b) Développement d'un nouveau cadre de coordination (avec un ancrage régional et cantonal).

Lignes directrices sur l'organisation hospitalière de la psychiatrie en Valais



En réponse aux points 1a et 2a des
recommandations des experts

Organisation hospitalière actuelle de la psychiatrie Prise en charge stationnaire

- ▲ Répartie selon trois catégories en fonction de l'âge :

| | Prestations | HVS | | | | Total |
|-------------|--------------------|---------|--------------------|----------|--------------|----------|
| | | Sierre | Clinique Saint-Amé | Malévoz | PZO (Brigue) | |
| Psychiatrie | Pédopsychiatrie | 10 lits | | | 2 lits | 12 lits |
| | Psychiatrie adulte | | | 96 lits | 28 lits | 124 lits |
| | Psychogériatrie | | 18 lits | 32 lits | 16 lits | 66 lits |
| Total | | 10 lits | 18 lits | 128 lits | 46 lits | 202 lits |

- ▲ Assurée par le Pôle de Psychiatrie-psychothérapie du CHVR (PPP) et le Psychiatriezentrum Oberwallis (PZO)
- ▲ Complétée par la psychiatrie de liaison


Organisation hospitalière actuelle de la psychiatrie Prise en charge ambulatoire

- ▲ En principe, assurée par les médecins de ville
- ▲ Renforcement de l'offre par l'HVS (rôle subsidiaire) pour une meilleure couverture des besoins
 - Centres de Compétence en Psychiatrie-Psychothérapie (CCPP) (Sierre, Sion, Martigny et Monthey) pour les adultes et les personnes âgées
 - Sites hospitaliers de Sierre et de Malévoz pour la pédopsychiatrie
 - PZO offrant une prise en charge globale
- ▲ Pas de planification de l'ambulatoire par le canton à l'exception de la prise en charge pénitentiaire

Développement de la psychiatrie en Valais

- ▲ Près de 20% de la population concernée par une souffrance psychique (degré divers)
- ▲ Facteurs influençant les besoins de la population :
 - Augmentation de la population et son vieillissement
 - Virage stationnaire – ambulatoire
 - Evolution sociétale et professionnelle
 - Accentuation des inégalités sociales
 - Degré d'intégration des soins psychiatriques dans les soins somatiques aigus et dans le réseau

Développement de la psychiatrie en Valais *Evolution de l'activité stationnaire*

- ▲ Situation actuelle
 - ↗ du nombre de cas (5.4%) et de journées (3.2%) entre 2010-2018
 - En moyenne, durée moyenne de séjour valaisanne identique à la Suisse (34.5 jours) → particulièrement plus élevée pour la psychogériatrie
 - Taux d'hospitalisation inférieurs à la Suisse (8.9 en Suisse et 6.2 en Valais pour 1'000 habitants)
 - ▲ Projections d'ici 2030 (uniquement évolution démographique)
 - ↗ du nombre de cas de 200 et de journées de 10'000
 - impliqueraient la mise en place de 30 lits supplémentaires
-  **Pas le scénario retenu → volonté d'agir sur tous les facteurs**

Limites de l'organisation hospitalière actuelle

▲ CHVR

| Site hospitalier | Prestations | Inconvénients |
|------------------|---------------------------------------|---|
| Malévoz | Psychiatrie adulte Psychogériatrie | <ul style="list-style-type: none">• Situé en périphérie du Valais central• Infrastructures vétustes• Eloigné d'un service des urgences (transfert du service des urgences de Monthey vers Rennaz) |
| Sierre | Pédopsychiatrie | <ul style="list-style-type: none">• Aucune activité de pédiatrie• Fermeture des urgences (octobre 2015) |
| Saint-Amé | Psychogériatrie | <ul style="list-style-type: none">• Aucun service des urgences |

▲ Pas de lits à Martigny et à Sion mais service des urgences

▲ SZO : PZO intégré à l'hôpital de Brigue depuis 1978 → offre complète dans le Haut-Valais

Nouvelle organisation hospitalière

Principes

▲ Offre complète en psychiatrie (stationnaire, ambulatoire et urgences 24h/24) par région et par type de prise en charge

- Assurer des soins de proximité

▲ Répartition de la psychiatrie adulte et de la psychogériatrie sur trois régions :

- Haut-Valais (Brigue)
- Valais central (Sierre/Sion)
- Bas-Valais (Martigny/Saint-Amé/Monthey/Rennaz)

▲ Répartition de la pédopsychiatrie sur deux régions vu le faible nombre d'enfants et d'adolescents hospitalisés

- Haut-Valais
- Valais romand

Nouvelle organisation hospitalière Stationnaire

- ▲ Répartition des soins stationnaires dans toutes les régions du canton en étant à proximité :
 - Des services des urgences
 - De la médecine somatique aiguë
- ▲ Réduction progressive du nombre de lits au profit du développement de l'offre ambulatoire
- ▲ Organisation de la pédopsychiatrie en tenant compte de la maturité des patients
 - Psychiatrie de l'enfant (0 à 9 ans)
 - Psychiatrie de l'adolescent (10 à 16 ans)
 - Prise en charge des adolescents de 17 à 18 ans par la psychiatrie adulte

| Région psychiatrique | Prestations | Site hospitalier de l'HVS | Nombre de lits à horizon 2030 | Situation 2020 | Evolution du nombre de lits 2020-2030 |
|----------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Haut-Valais | Psychiatrie de l'enfant | Brigue (PZO) | Intégrée à la pédiatrie | 2 lits | - |
| | Psychiatrie de l'adolescent | | 2 lits | | |
| | Psychiatrie adulte | | 24 lits | 28 lits | -4 lits |
| | Psychogériatrie | | 12 lits | 16 lits | -4 lits |
| Valais central | Psychiatrie de l'enfant | Sion | Intégrée à la pédiatrie | 0 lits | - |
| | | Sierre | 0 lits | 10 lits | -10 lits |
| | Psychiatrie de l'adolescent | Sion | 12 lits | - | +12 lits |
| | | Sierre | 0 lits | - | +30 lits |
| | Psychiatrie adulte | Sion | 30 lits | - | +30 lits |
| | Psychogériatrie | Sierre | 15 lits | 0 lits | +15 lits |
| Bas-Valais | Psychiatrie adulte | Martigny | 20 lits | - | +20 lits |
| | | Malévoz | 25 lits | 96 lits | -71 lits |
| | Psychogériatrie | Malévoz | 0 lits | 32 lits | -32 lits |
| | | Saint-Amé | 15 lits | 18 lits | -3 lits |
| Valais | Psychiatrie de l'enfant | | Intégrée à la pédiatrie | 12 lits | +2 lits |
| | Psychiatrie de l'adolescent | | 14 lits | | |
| | Psychiatrie adulte | | 99 lits | 124 lits | -25 lits |
| | Psychogériatrie | | 42 lits | 66 lits | -24 lits |
| Total | | | 155 lits | 202 lits | -47 lits |

Création d'une institution sociale pour le handicap psychique de 30 à 40 places à Monthey (Malévoz)

Nouvelle organisation hospitalière Stationnaire

- ▲ La réorganisation des lits de psychiatrie (baisse de lits) implique :
 - Développement de l'offre ambulatoire
 - Mise en place de lits de psychogériatrie intégrés à la gériatrie
 - Mise en place d'équipes mobiles multidisciplinaires (concept cantonal)
 - Collaboration étroite entre l'HVS et l'HRC
 - Réflexion globale sur l'évolution du site de Malévoz (lead SAS)
- ▲ La répartition des lits sur les différentes régions d'ici 2030 de manière progressive

Nouvelle organisation hospitalière Ambulatoire et Urgences

- ▲ Ambulatoire
 - Maintien et développement des CCPP actuels
 - Organisation conservée pour le Haut-Valais

▲ Urgences


| Région psychiatrique | Prestations | Site hospitalier de l'HVS |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Haut-Valais | Urgences psychiatriques 24h/24 | Brigue (PZO) |
| Valais central | Urgences psychiatriques 24h/24 | Sion |
| Bas-Valais | Urgences psychiatriques 24h/24 | Martigny et Rennaz* |

*site de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

Coût et financement

- ▲ La nouvelle organisation implique :
 - Un système de financement adapté
 - Budget global → Projet EFAS
 - Financement global de la psychiatrie (environ 66 mios en 2018)
 - Adaptation des projets de transformation et d'extension de l'HVS adoptés par le Grand Conseil pour un montant de plus de 50 mios
 - Impact financier d'ici 2030
 - Evolution démographique (5.8 mios pour 31 EPT)
 - Financement des infrastructures (1.9 mios par année de charge d'investissements sur 33 ans)

Synthèse hospitalière

- ▲ Cette nouvelle organisation permet de :
 - assurer des soins de proximité
 - couvrir les besoins de la population
 - ▲ Elle précise le développement des infrastructures et permet ainsi d'avancer dans les projets de rénovation des sites de l'HVS.
 - ▲ Sa mise en œuvre est dépendante :
 - du développement de l'offre ambulatoire
 - d'une collaboration forte avec l'HVS et l'HRC
 - d'une coordination optimale avec les autres acteurs de la santé psychique
-  **Des réflexions devront être menées avec tous les acteurs pour traiter des autres aspects de la santé psychique selon les recommandations des experts.**

Conclusion

- ▲ Le Conseil d'Etat a adopté les recommandations des experts.
 - ▲ Les lignes directrices sur l'organisation hospitalière vont être mises en œuvre et les mandats de prestations seront adaptés.
 - ▲ Suite des travaux :
 - DSSC → Cadre de la coordination des acteurs
 - SSP → Planification de l'offre ambulatoire
 - SAS → Institution sociale à Malévoz
 - CCPS → Promotion et prévention de la santé psychique
 - HVS → Intégration des urgences psychiatriques aux soins somatiques
- Elaboration de parcours de soins en collaboration avec la SMVs